

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen

2ème semestre

1ère session

de la Licence

1ère année

ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (2ème semestre 1ère session) de la

Licence

1ère année

ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)

Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

Mme COJOCARU Maria, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Mme ILLIG Aude, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;

Mme LAFFONT Colette, LECTURER ;

M. THIAM Mamadou, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2025

Le Directeur,

Christian GOLLIER